"Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D.212-6 du code forestier"

Aménagement forestier

Forêt COMMUNALE DE SOYE

Document ONF

Département (s) :Doubs

2016 - 2035

Surface cadastrale : 340,2324 ha

Surface retenue pour la gestion : 340,23 ha

Altitudes extrêmes : 295 m – 505 m

Révision d'aménagement.

SRA : Schéma Régional d'Aménagement de Franche-Comté

Identifiant aménagement

A026979Q

Office National des Forêts

Forêt communale de SOYE (340,23 ha)

Présentation de l'aménagement 2016 - 2035

Le contexte

La forêt communale de Soye, d'une superficie totale de 340,23 ha est située dans le département du Doubs, dans les régions naturelles des Avants-monts jurassiens.
La forêt occupe un plateau .
La forêt repose sur des calcaires et des dépôts limoneux.
Les stations forestières offrent des potentialités moyennes à bonnes sur l'ensemble de la forêt.
Les peuplements forestiers sont composés pour 78% de mélange hêtre, chêne sessile et divers et 22% de résineux.

Répartition des essences en surface terrière :

Essences principales	%
Hêtre	20
Chêne	31
Charme	20
Autres feuillus (1)	7
Epicéa	22

(1) : autres feuillus = merisier, alisier, fruitiers, érables, frênes

Document ONF

Les principaux enjeux de la forêt

- Enjeu de production : Le potentiel de production est moyen à fort, mais la production actuelle est estimée à 4 m3/ha/an. La production porte essentiellement sur des hêtres et des chênes de qualité moyenne à bonne suivant les cantons.

- Enjeu écologique : Znieff de type 1 dans la parcelle 1.

- Enjeu social : La fonction sociale est d'enjeu local. La sensibilité paysagère de la forêt est faible à moyenne et la fréquentation se concentre principalement sur les sentiers balisés par une association de randonneurs locaux, sur la zone de pique-nique et l'arboretum.

Etat des lieux et Bilan de l'aménagement précédent

Le traitement en taillis sous futaie sur la forêt communale de Soye a été abandonné dans les années 50, mais la conversion a réellement commencé de façon très prudente, il y a 30 ans.
Les peuplements actuels reflètent cette évolution de la sylviculture. Ainsi environ 14% de la forêt ont été régénérés et sont au stade des jeunes peuplements. Le restant correspond à des peuplements feuillus adultes à structure de bois moyens-gros bois et parfois pauvres en densité de futurs semenciers, ce qui est caractéristique des forêts en cours de conversion.

A part les plantations résineuses, dans l'ensemble les essences présentes sur la forêt sont adaptées aux stations rencontrées.

La forêt est correctement desservie par un réseau de routes communales et de pistes forestières dont l'état est satisfaisant.

Sur l'aménagement précédent les prélèvements ont été supérieurs de 17% aux prévisions principalement en raison d'un prélèvement plus fort que prévu en amélioration.

Les grandes options du nouvel aménagement et le programme d'actions

- Poursuite du traitement régulier au profit du hêtre et du chêne sessile selon les stations et favoriser le mélange des essences.

- Une récolte (4,5 m^3/ha/an en volume aménagement) légèrement supérieure à l'estimation de la production de la forêt.

Le bilan financier prévisionnel pour mener à bien ces actions prévoit un bénéfice annuel d'environ 35 200 euros, en forte baisse par rapport au bilan passé de 44 000, cette baisse s'explique par la réalisation de travaux sylvicoles importants à venir.

Ces recommandations techniques et la sylviculture mise en oeuvre devraient répondre aux objectifs de production de bois d'oeuvre de hêtre et de chêne de qualité et de bois de chauffage, comme au besoin de protection de la biodiversité et aux attentes des usagers de la forêt communale de Soye.

Document ONF

SOMMAIRE

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN 5

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT 5
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT 5
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS 6
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES 7
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPLEMENTS FORESTIERS 8
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL 8
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPLEMENTS FORESTIERS 11
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET 14
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE 14
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE 16
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU) 17
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS 17

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS 19

2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION 19
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE 20
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS 20
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE 20
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT 21
2.3.1 FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT 21
2.3.2. FUTAIE IRREGULIERE, TAILLIS SOUS FUTAIE, TAILLIS SIMPLE : 21
2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION 22
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES 22
2.4.2.CLASSEMENT EN DIVISION. 24
2.4.3 CLASSEMENT EN UNITE DE GESTION LINEAIRE 24
2.4.4. CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION PONCTUELLES 24
2.5 PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2012 - 2031 25
2.5.1 PROGRAMME D'ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS 25
2.5.2 PROGRAMME D'ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE 25
2.5.3 PROGRAMME D'ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE 30
2.5.4 PROGRAMME D'ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET 31
2.5.5 PROGRAMME D'ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS 33
2.5.6 PROGRAMME D'ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET 33
2.5.7 PROGRAMME D'ACTIONS ACTIONS DIVERSES 33
2.5.8 EVALUATION D'INCIDENCE NATURA 2000 34
2.5.9 COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L11 DU CODE FORESTIER 34

TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI 35

3.1 RECAPITULATIFS 35
A – VOLUMES DE BOIS A RECOLTER 35
B – ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS 36
C – RECETTES – DEPENSES – RECAPITULATIF GLOBAL ANNUEL 37

Document ONF

3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT 39

Document ONF

Forêt communale de SOYE (340,23 ha)

Présentation de l'aménagement 2016 - 2035

Le contexte

La forêt communale de Soye, d'une superficie totale de 340,23 ha est située dans le département du Doubs, dans les régions naturelles des Avants-monts jurassiens.
La forêt occupe un plateau.
La forêt repose sur des calcaires et des dépôts limoneux.
Les stations forestières offrent des potentialités moyennes à bonnes sur l'ensemble de la forêt.
Les peuplements forestiers sont composés pour 78% de mélange hêtre, chêne sessile et divers et 22% de résineux.

Répartition des essences en surface terrière :

Essences principales	%
Hêtre	20
Chêne	31
Charme	20
Autres feuillus (1)	7
Epicéa	22

(1) : autres feuillus = merisier, alisier, fruitiers, érables, frênes

Document ONF

Les principaux enjeux de la forêt

- Enjeu de production : Le potentiel de production est moyen à fort, mais la production actuelle est estimée à 4 m3/ha/an. La production porte essentiellement sur des hêtres et des chênes de qualité moyenne à bonne suivant les cantons.

- Enjeu écologique : Znieff de type 1 dans la parcelle 1.

- Enjeu social : La fonction sociale est d'enjeu local. La sensibilité paysagère de la forêt est faible à moyenne et la fréquentation se concentre principalement sur les sentiers balisés par une association de randonneurs locaux, sur la zone de pique-nique et l'arboretum.

Etat des lieux et Bilan de l'aménagement précédent

Le traitement en taillis sous futaie sur la forêt communale de Soye a été abandonné dans les années 50, mais la conversion a réellement commencé de façon très prudente, il y a 30 ans.
Les peuplements actuels reflètent cette évolution de la sylviculture. Ainsi environ 14% de la forêt ont été régénérés et sont au stade des jeunes peuplements. Le restant correspond à des peuplements feuillus adultes à structure de bois moyens-gros bois et parfois pauvres en densité de futurs semenciers, ce qui est caractéristique des forêts en cours de conversion.

A part les plantations résineuses, dans l'ensemble les essences présentes sur la forêt sont adaptées aux stations rencontrées.

La forêt est correctement desservie par un réseau de routes communales et de pistes forestières dont l'état est satisfaisant.

Sur l'aménagement précédent les prélèvements ont été supérieurs de 17% aux prévisions principalement en raison d'un prélèvement plus fort que prévu en amélioration.

Les grandes options du nouvel aménagement et le programme d'actions

- Poursuite du traitement régulier au profit du hêtre et du chêne sessile selon les stations et favoriser le mélange des essences.

- Une récolte (4,5 m^3/ha/an en volume aménagement) légèrement supérieure à l'estimation de la production de la forêt.

Le bilan financier prévisionnel pour mener à bien ces actions prévoit un bénéfice annuel d'environ 35 200 euros, en forte baisse par rapport au bilan passé de 44 000, cette baisse s'explique par la réalisation de travaux sylvicoles importants à venir.

Ces recommandations techniques et la sylviculture mise en oeuvre devraient répondre aux objectifs de production de bois d'oeuvre de hêtre et de chêne de qualité et de bois de chauffage, comme au besoin de protection de la biodiversité et aux attentes des usagers de la forêt communale de Soye.

Document ONF

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt**

  La forêt appartient à la commune de Soye

- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	**Commune**
Nom de l'aménagement	**Soye**
Départements de situation	Doubs
N° ONF de la région nationale IFN de référence	301, Avants-monts jurassiens
DRA ou SRA de référence	SRA de Franche-Comté-avril 2006

Département(s)	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
Doubs	Soye	340.2324

Document ONF

- **Période d'application de l'aménagement**

  Durée de 20 ans soit de 2016 à 2035

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt communale de Soye	F08094H	340.2324	20/08/1996	1995	2014

- **Carte de situation de la forêt**

  Voir carte n° 1 ; plan de situation au 1/25 000

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Tableau des surfaces de l'aménagement**

Aménagement forestier (1803-1925)	PV de délimitation du 2/11/1812		289.8800
Application	Décret du 16/06/1902	+0.5900	290.4700
Application	Décret du 05/08/1908	+10.5600	301.0300
Application	Décret du 08/08/1909	+2.5700	303.6000
Application (soumission d'office)	vers 1925	+9.4500	313.0500
Aménagement forestier (1926-1971)	Décret du 04/11/1925		313.0500
Distraction et application	Décret du 19/08/1937	-9.4500 +11.1000	314.7000
Application	Arrêté Ministériel du 28/12/1951	+16.2200	330.9200
Application	Arrêté préfectoral du 05/04/1958	+5.5273	336.4500
Application	Arrêté préfectoral du 10/04/1974	+0.9300	337.3800
Distraction	Arrêté préfectoral du 05/10/1993	-0.4394	336.9406
Restructuration foncière après remembrement	1995	+4.5064	341.4470
Mise en conformité de la surface de l'aménagement forestier avec la surface cadastrale	Présent aménagement	-1.2146	340.2324

Surface cadastrale	340.2324	**ha, ares centiares**
Surface retenue pour la gestion	340.23	**ha, ares**
Surface boisée en début d'aménagement	**338.41**	**ha, ares**
Surface en sylviculture de production	**337.62**	**ha, ares**

La surface hors sylviculture, 2,61 ha, correspond à des emprises EDF dans les parcelles 2 et 19, un gazoduc et une grotte dans la parcelle 1 et à un banc de rochers dans la parcelle 7.

La différence entre la surface boisée et la surface en sylviculture de production correspond à cette partie de la parcelle 7, boisée mais considérée non productive.

.

La liste des parcelles cadastrales relevant de l'aménagement forestier figure en annexe n° 5.1.

- **Etat des lieux**

  Les limites du périmètre sont claires.

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

  Les différents procès-verbaux de délimitation sont archivés à l'ONF à Lure. Le procès-verbal de vérification des limites est annexé au présent document.

- **Origine de la propriété forestière**

  La forêt de Soye fait partie du patrimoine communal depuis très longtemps.

Document ONF

- **Parcellaire forestier**

  Le parcellaire reste inchangé, la forêt se compose de 50 parcelles numérotées de 1 à 50.

- **Concessions**

  Tableau des concessions en cours

Type et libellé de la concession	Début - Fin	Localisation
Emprises EDF	1991, durée d'exploitation de l'ouvrage	Parcelles 2 et 19
Emprise de gazoduc	1963, durée d'exploitation de l'ouvrage	Parcelle 1

NB : - Les concessions incluses dans le périmètre de la forêt communale ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt.
- Elles répondent à une demande sociale et peuvent participer aux objectifs de la gestion forestière comme le défruitement des parcelles.
- Les concessions ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

Document ONF

- **Classement des surfaces par fonction principale**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	2.61	73.24	264.38		*340.23*
		ordinaire	reconnu	fort	
Fonction écologique		338.86	1.37		*340.23*
		local	reconnu	fort	
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		340.23			*340.23*
	sans objet	faible	moyen	fort	
Protection contre les risques naturels	340.23				*340.23*

Production ligneuse : 2,61 ha sont liés à des emprises et à des zones non productives, ils ont été classés hors sylviculture. Sur les autres stations rencontrées, les potentialités de production sont moyennes (5, 11, 15b et 17) à fortes (6, 10, 18, 26, 27).

Le gouffre de Pourpevelle présente un enjeu écologique reconnu, il est répertorié par une Znieff de type 1 sous le n° 00000387, dite''Gouffre de Pourpevelle''. La fonction écologique est d'enjeu ordinaire sur le reste de la forêt

A part la fréquentation du gouffre par les spéléologues, il n'y a pas d'enjeu social particulier.

Il n'y a pas de protection contre les risques naturels, mais on peut signaler les risques d'incendie dans la parcelle 1ec, constituée d'une pelouse relativement sèche entourant le gouffre.

- **Carte des fonctions principales de la forêt**

  Voir carte des fonctions principales (carte n°2)

- **Eléments forts imposant des mesures particulières**

Eléments forts qui imposent des mesures particulières	*surface concernée*	Explications succinctes
Menaces		
- Problèmes sanitaires graves	0	
- Déséquilibre grande faune / flore	80	Des problèmes liés aux populations de cerf ont été rencontrés ces dernières années sur l'épicéa.
- Incendies	0.58	Pelouse autour du gouffre.
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	0	
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	80	Epicéas de plaine
- Autres (préciser)		
Autres éléments		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	20	Il reste des parcelles difficiles d'accès (42, 43, 44, 45)
- Sensibilité des sols au tassement : stations toujours très sensibles	130	Les stations sur limons seront sensibles au tassement. Il conviendra de bien choisir la période d'intervention et d'implanter un réseau de cloisonnements d'exploitation.
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	1	Source du ruisseau la Soye en limite Est de la parcelle 42
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel	0	
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction	0	
- Importance sociale ou économique de la chasse	340.23	ACCA locale
- Pastoralisme	0	
- Pratique de l'affouage	340.23	
- Contrats Fonds Forestier National en cours	30	Parcelles 7, 9, 11, 13. La commune a conclu en 2015 un rachat du prêt initial.
- Dispositifs de recherche	0	

Document ONF

- **Démarches de territoires**
  - La commune de Soye fait partie de la Communauté de communes des Isles du Doubs.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

Topographie

La forêt est située entre 295 et 505 m d'altitude, l'altitude moyenne est de 430 m, elle est composée de deux massifs importants et de huit cantons plus petits situés autour du village.

- Le Geney : Plateau calcaire à 470 m d'altitude, situé au Nord du village.
- Pourpevelle : Longue bande sur un plateau calcaire à 400 m d'altitude, au Nord-Ouest du village.

- Soufflemont, Gourdevaux, Bois de Delet, Bois de Parret : versants opposés situés le long d'une vallée orientée NO-SE.
- Queuille : plateau limoneux à 420 m d'altitude, à l'Est du village.

Hydrographie

Rien en forêt, on notera cependant la source de la Soye en limite Est de la parcelle 42.

B - Conditions stationnelles

- **Climat**

Le climat franc-comtois est marqué par une double influence : océanique par la pluviosité habituellement importante, et continental par la présence de deux saisons bien marquées, un été chaud et sec et un hiver froid.

Les moyennes météorologiques sont données par la base de données Aurelhy de Météo – France, résultats pour la période 1981-2010

Moyenne des températures minimales et maximales : 10° (moyenne mini : 4,9 moyenne maxi : 15,2)

Précipitations moyennes annuelles : 1220 mm d'eau.

Nombre de jour de gel/an : 94

Nombre de jours de précipitations/an : 146

Particularités locales : La région est soumise aux risques de gelées tardives au printemps et au hâle de mars qui est une persistance du vent du nord au printemps et qui a pour conséquence de provoquer un desséchement important.

Accident météorologique ayant marqué la forêt : la tempête du 26 décembre 1999 a occasionné environ 330 m3 de chablis soit un quart de possibilité annuelle, ces chablis ont été récoltés sur toute la forêt.
La sécheresse de 2003 n'a pas eu d'impact notoire sur la forêt

Document ONF

- **Géologie**

La forêt repose sur des calcaires du Bajocien, du Bathonien, et de l'Oxfordien.

- **Unités stationnelles**

Catalogue synthétique des stations forestières des plateaux calcaires franc-comtois à l'étage feuillu, zone 2. (octobre 1998)

L'étude des stations forestières a été réalisée en mai 2014 sur le terrain. La méthode utilisée est celle dite à l'avancement, il a été relevé un point par hectare en moyenne, le seuil de perception étant de 0,5ha.

A chaque arrêt, les données topographiques, pédologiques et floristiques ont permis de déterminer les caractéristiques hydriques et trophiques de la zone observée

Les différents types de stations rencontrées dans la forêt de Soye, sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Unité stationnelle		Surface		Potentialité – Classe de fertilité	Risques éventuels liés aux changements climatiques
Code	Libellé	ha	%	Précautions de gestion	Essences concernées
5	Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie sur sol assez superficiel sur calcaire	*42 ,16*	12	**Moyenne** **Hêtre**, chêne sessile, alisier blanc, merisier, érable champêtre.	
6	Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie sur sol moyennement profond sur calcaire	*127,42*	37	**Elevée** **Chêne sessile**, **hêtre**, merisier, érables sycomore et champêtre.	
10	Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie mésoneutrophile à acidicline sur limon	*68,90*	20	**Elevée** **Chêne sessile**, **hêtre**, merisier, alisier torminal, érables sycomore et plane.	
11	Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie mésoacidiphile à acidiphile sur limon	*3,19*	1	**Moyenne** **Hêtre,** chêne sessile, merisier, tilleul à petites feuilles.	
15b	Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie thermoxérocline sur calcaire	*12,03*	4	**Moyenne** **Hêtre,** chêne sessile, alisier blanc, tilleul à grandes feuilles	
17	Chênaie-charmaie-tillaie-érablaie hygrosciaphile à scolopendre	*17,34*	5	**Moyenne** **Erable sycomore,** tilleul à grandes feuilles, érable champêtre, érable plane	
18	Hêtraie-tillaie hygrosciaphile à dentaire sur éboulis fins	*13,30*	4	**Elevée** **Hêtre,** tilleul à grandes feuilles, érables sycomore et plane, orme des montagnes	
26	Hêtraie-chênaie-charmaie mésoneutrophile à acidicline de versant sur limon	*42,92*	13	**Elevée** **Chêne sessile, hêtre,** érable sycomore, érable plane, tilleul à grandes feuilles,	
27	Hêtraie-Chênaie-charmaie de bas de versant sur matériaux colluviaux	*12,97*	4	**Elevée** **Chêne sessile, chêne pédonculé**, érable sycomore, érable plane, merisier, tilleul à grandes feuilles	
	TOTAL	*340,23*			

Document ONF

Sur les stations 6 , 10 et 26, le chêne sessile a été préféré au hêtre comme essence objectif, car sur ces stations le hêtre sera toujours présent avec une dynamique importante, le fait de prendre comme essence objectif le chêne, nous obligera à mettre en place une sylviculture spécifique qui lui permettra de se développer dans les meilleures conditions.

Toutes les stations rencontrées sur la forêt de Soye (sauf les stations 5, 11, 15b et 17) ont une fertilité élevée, propice à la production de chêne sessile et de hêtre de qualité.

- **Carte des unités stationnelles**

Voir carte n° 4.3 : carte des stations forestières et annexe 5.4, répartition des stations par parcelles.

1.2.2 Description des peuplements forestiers

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

Les relevés sur le terrain ont été faits en mai 2014. La méthode employée était la cartographie à l'avancement complétée par les relevés sur placettes temporaires relascopiques installées selon un maillage systématique de 100 m x 100 m. Les principales discontinuités dans l'aspect du couvert forestier ont été reportées sur un plan. Pour chaque peuplement ainsi individualisé, la description a porté sur des critères de structure, de richesse, de composition, d'état sanitaire et de l'importance du taillis et du sous étage.

La typologie de référence utilisée est la « Typologie des peuplements feuillus irréguliers de Franche Comté ».

Le seuil de description a été fixé à 0,5 ha.

On entend par :
- petits bois (PB) : les classes de diamètre 20 et 25 ;
- bois moyens (BM) : les classes 30, 35, 40 et 45 ;
- gros bois (GB) : les classes 50 et +, avec très gros bois (TGB) : les classes 70 et +

Document ONF

- **Répartition des types de peuplement**

Type de peuplement* (ou famille)	**Codes peuplements**	**Surface** (ha)	**%**
Peuplements ouverts sur régénération entamée	O1	*12,30*	4
Semis feuillus 1,5m< H	SF-1	*9,06*	3
Semis feuillus 1,5m< H <3m	SF-2	*22,44*	7
Gaulis feuillus	GP-G	*6,69*	2
Perchis feuillus	GP-p	*5,61*	2
Peuplement irrégulier à dominante petits bois	PB	*0,79*	0
Peuplement irrégulier à dominante bois moyens	BM	*121,00*	35
Peuplement irrégulier à dominante bois moyens-gros bois	BMGB	*85,77*	25
Semis et plants résineux	R1-1	*5,27*	2
Perchis résineux	R3	*61,25*	18
Jeune futaie résineux	R4	*7,97*	2
Futaie résineuse	R5	*0,64*	0
Grotte	GRO	*0,58*	0
Emprises	EMP	*1,24*	0
Total		*340,23*	100

- **Répartition des essences principales forestières**

Essences principales	Types de peuplements				%	Essences d'accompagnement
	Peuplements feuillus adultes issus de TSF (Types :, PB, BM, BM-GB, (ha)	Jeunes peuplements feuillus (Types : SF-1, SF-2, GP-G, GP-P , (ha	Peuplement feuillu ouvert en cours de régénération (Type : O) (ha)	Peuplements résineux (Type R1-1, R3, R4, R5) (ha)		
Hêtre +Chêne sessile	207,18	43,80	12,30		78	charme, chêne pédonculé, divers
Epicéa				75,13	22	
Emprises	1,82				0	

Surface Totale = 340,23	100

Répartition des essences en surface terrière :

Essences principales	%
Hêtre	20
Chêne	31
Charme	20
Autres feuillus (1)	7
Epicéa	22

(1) : autres feuillus = merisier, alisier, fruitiers, érables, frênes

Document ONF

Conclusion sur la description des peuplements :

Il ressort des études des peuplements que la forêt de Soye ne présente pas de signe de vieillissement particuliers à part quelques parcelles au bois de Queuille où les hêtres donnent des signes de dépérissement. On trouve également 14% de jeunes peuplements feuillus sur la forêt.

Les épicéas, souvent introduits sur des sols relativement superficiels, ont déjà fait l'objet d'attaques de scolytes, ces peuplements devront être particulièrement suivis.

Cette forêt feuillue présente des peuplements très contrastés, puisque l'on rencontre des surfaces significatives de futaie régulière, de TSF enrichi et de TSF pauvre. On notera qu'il manque le stade PB (petits bois) dans les feuillus, que la part des enrésinements est sensiblement supérieure à la moyenne régionale et que la part des feuillus précieux est faible.
Ce constat est la conséquence de la diversité stationnelle et de la sylviculture. Globalement, la forêt est assez riche par rapport à la région IFN.

Il ressort des inventaires que la surface terrière moyenne est de 20 m², dont 16 m² d'essences nobles.

- **Cartes des peuplements (arrêtées en mai 2014)**

  Voir cartes n° 4.1, 4.2, 4.3 cartes des structures, de la composition et de la richesse.
  Voir annexe 5.5, répartition des types de peuplement par parcelles**.**

B - Etat du renouvellement

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.**

  Toutes les surfaces indiquées sont celles du nouvel aménagement.

  Les types de peuplements rencontrés, ainsi que les stations forestières, font que le renouvellement des peuplements est relativement facile à obtenir naturellement.

Application de l'aménagement passé	**Surface**
Surface à régénérer prévue	53.78 ha
Surface effectivement régénérée : régénération installée(>1,5m) et peuplement initial enlevé.	34.74 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0 ha

La surface effectivement régénérée signifie qu'on observe au moins 1 semis/m² sur au moins 50% de la surface.
On notera que 12,30 ha sont au stade de coupes secondaires mais ne rentrent pas dans la surface régénérée.

L'aménagement prévoyait le hêtre comme essence objectif avec le chêne sessile en essence secondaire, le reste étant constitué de divers.
On peut considérer que les régénérations obtenues sont conformes aux prévisions, d'autant plus que les peuplements à régénérer étaient composés initialement de 37% de hêtre et 43% de chêne.

Document ONF

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	**Surface** en sylviculture (ha)	**Observations** (le détail par UG est facultatif)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	43.80	Parcelles 5, 22p, 28p, 29, 31, 33, 2p, 39p, 41, 46p
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	12.30	Parcelles 10, 22p et 28p
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	4.10	Parcelle 38p
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé *(régénération ayant dépassé 3 m de hauteur)*	12.30	Parcelles 2p, 9p, 11p, 13p, 32p, 41

La surface de "régénération acquise" utilisée dans l'application est celle utilisée dans la BDR (Base de données régénération) : régénération ayant atteint une hauteur de 3 m (= flux aval constaté).

C - Inventaires réalisés (résultats des inventaires en annexe 5.9)

- **Description du type d'inventaire réalisé**

  Un inventaire en plein a été réalisé en mai 2014 sur 37,93 ha, soit 11% de la surface.

- **Tableau synthétique des résultats d'inventaire en plein.**

Parcelle ou s/ parc.	7	10	22	28	34	35	36	49
Surf. Inv.	8,00	6,03	3,42	2 ,30	4,80	4,80	4,98	3,60
%PB (nombre)	87	11	16	4	39	38	50	51
%BM (nombre)	11	47	43	9	37	34	31	34
%GB (nombre)	0	42	41	87	27	28	19	15
Nombre /ha nobles	409	80	98	24	112	116	110	64
Nombre /ha total	409	80	101	24	219	209	271	328
G nobles	18	12	14	6	18	19	18	12
G totale	18	12	14	6	24	24	26	29
Vol total HET-CHE	1254	875	539	184	949	1062	1033	483
vol total nobles	1254	914	579	185	1102	1183	1152	556
Vol total	1254	914	598	186	1395	1419	1536	1183
Vol/ha HET-CHE	157	146	158	80	198	222	208	135
vol/ha nobles	157	152	169	81	230	247	232	155
Vol total/ha	157	152	175	81	291	296	309	329
Vol arbre chêne	0,4	1,9	1,9	3,6	1,9	2,2	2,1	3,7
Vol arbre hêtre		3,3	2,7	3,3	3,4	3,5	3,5	3,0

Pour la parcelle 7, remplacer HET et CHE par EPICEA

Les volumes ci-dessus sont des volumes aménagement, le tarif utilisé est le SR 12, voir annexe 5.8 tarif de cubage.

- **Analyse des inventaires dendrométriques passés**

Voir annexe 5.10 calcul de l'accroissement

Un inventaire en plein réalisé en mai 2014 sur 19,41 ha permet de faire, par comparaison avec les inventaires de 1994, un calcul d'accroissement sur une partie de la forêt.
Les résultats s'étalent de 3,0 à 5,0 m³/ha/an avec une moyenne de 3,7. Ces résultats et l'étude des stations forestières font que nous retiendrons comme accroissement 4 m³/ha/an pour l'ensemble de la forêt de Soye.

On voit que l'accroissement est plus fort sur les sols limoneux que sur les calcaires, mais sur la forêt la moyenne de 4 m³/ha/an semble correspondre à son potentiel de production. On notera que la récolte moyenne sur les 20 dernières années a été de 4,8 m³/ha/an.

Document ONF

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	2,61	73.24	264.38		*340,23*

Les 2,61 ha correspondent aux emprises et aux zones non productives

Les enjeux de production sont fixés par l'étude des stations forestières.

A - Volumes de bois produits

- **Tableau synthétique de la production moyenne**

Essence (facultatif)	**Production en surface terrière** (m^2/ha/an)	**Production en volume aménagement** (m^3/ha/an)
Toutes essences confondues	0,30	4

Ces chiffres sont donnés par comparaison d'inventaires en volume aménagement.
Voir annexe 5.10, calcul de l'accroissement. La production est sensiblement égale en volume commercial.

La production de la forêt est tirée de la comparaison d'inventaires en plein, donc de l'état des peuplements existants. Elle ne reflète pas obligatoirement la potentialité des stations forestières rencontrées sur la forêt.

- **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés**

Volumes récoltés*(volumes aménagement) pour la période 1989_2014												
Régénération		**Amélioration + Préparation**		**Irrégulier**		**Autre**		**Produits accidentels**		**Total**		p.m. Volume récolté 5 dernières années
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	
en m^3 totaux récoltés au cours de l'aménagement												
15 400	13 797	12 400	18 752						995	27 800	32 549	9 774
										Ecart		
										+17	%	
en m^3 / ha /an récoltés au cours de l'aménagement (ha de surface en sylviculture de production)												
14	13	2,2	3,3						0,14	4,0	4,8	5,7

Document ONF

- **Analyse succincte (obligatoire) du bilan des volumes récoltés.**

L'écart entre les prévisions de récolte et les réalisations tient plutôt au fait que le prélèvement prévu en amélioration et préparation était largement sous estimé.
Le prélèvement global est sensiblement supérieur aux prévisions, on a vu plus haut que la production de la forêt est estimée à 4 m^3/ha/an, ce qui est inférieur aux récoltes réelles.
Le fait d'avoir prélevé plus que l'accroissement présumé ne remet pas en cause la gestion durable de la forêt au vu des peuplements vieillis.
Les produits accidentels représentent 3% du volume récolté.

En général, les bois sont vendus en futaies affouagères aux adjudications. Les houppiers et les bois de faible valeur sont exploités par les habitants de Soye sous forme d'affouage.

B - Desserte forestière

- **Etat de la voirie forestière**

Type de desserte		Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel ? DFCI, touristique, pastoral, cynégét. …
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières	revêtues		1,4	oui	Bon		
	empierrées	2			Bon		
	terrain nat.						
Routes publiques participant à la desserte*		2,8			Bon		
Pistes et sommières		7,2	2,1	oui	bon		
Places de dépot		Nb : 4					

- **Principales difficultés d'exploitation :**

  La forêt de Soye est bien desservie sauf quelques parcelles (42, 43, 44, 45)

- **Carte de la desserte**

  Voir carte n° 4.5 ; carte de la desserte et des équipements
  La forêt de Soye n'est pas concernée par un schéma de desserte forestière.

Document ONF

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		338.86	1.37		*340,23*

Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Forêt de protection (raison écologique)	0		
Cœur de parc national	0		
Réserves naturelles nationales	0		
Réserves naturelles régionales	0		
Réserve biologique intégrale	0		
Réserve biologique dirigée	0		
Biotope protégé par arrêté préfectoral	0		
Zones humides stratégiques	0		
Eléments du territoire orientant les décisions			
Aire d'adhésion de parc national	0		
Parc naturel régional	0		
Natura 2000 Habitats (ZSC)	0		
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)	0		
ZNIEFF de type I	1	*Gouffre de Pourpevelle plle 1*	Znieff n° 00000387

- Réglementation de la cueillette de certaines plantes sauvages (Arrêté préfectoral 91/DADUE/4B/n°792 du 11 mars 1991 portant réglementation de la cueillette de certaines plantes sauvages)

- Réglementation de la cueillette des champignons (Arrêté préfectoral 91/DADUE/4B/n°791 du 11 mars 1991 portant réglementation de la cueillette des champignons)

- Prévention des incendies de forêts (Arrêté préfectoral n° 922 du 14 février 1977 relatif à la prévention contre les incendies de forêts)

- Réglementation du brûlage des végétaux sur pied (Arrêté préfectoral 88/DADUE/4B/n° 5424 du 4 novembre 1988 relatif au brûlage des végétaux sur pied)

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		340,23			*340,23*

Document ONF

A - Accueil et paysage

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Tradition et manifestations associées
Forêt entière	Activités de chasse, promenade, cueillette, découverte	Moyenne à forte à proximité des habitations, faible ailleurs	chasse, promenade, cueillette, découverte

La forêt de Soye n'a pas d'attrait touristique particulier, elle est fréquentée par les habitants et quelques promeneurs locaux.

La forêt n'est pas concernée par la réglementation des sites inscrits et classés.

B - Ressource en eau potable

La forêt n'est pas concernée par les captages d'eau. Les parcelles 1 et 2 sont incluses dans le PPE (périmètre de protection éloignée) du forage de la Sarre, l'enquête publique est en cours.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	340,23				*340,23*

La forêt n'est pas particulièrement sujette à des risques naturels d'ordre physique. Elle ne joue pas de rôle de protection vis à vis d'enjeux humains situés à l'aval.

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus (par le propriétaire)
Production (ligneuse et non ligneuse)	
Bonne production sur la forêt et potentiel intéressant en hêtre et chêne sessile	Traitement en futaie régulière adapté au chêne (essence de lumière) – Production de bois d'œuvre.
- Impact du changement climatique	- Sylviculture dynamique - Adaptation des essences aux stations - Favorisation du mélange
- Des essences dominées par le chêne et le hêtre mais sous représentées en essences précieuses (érables et merisier)	- Conservation de la diversité d'essences - Complément de régénération en feuillus précieux
- 12 ,30 ha de régénérations entamées	- Terminer les régénérations.
- Environ 31 ha de semis et fourré et 12 ha de gaulis perchis	- Poursuite des travaux sylvicoles et mise en œuvre des premières éclaircies - Sylviculture dynamique
-Plantations d'épicéas sur sols superficiels et risques sanitaires	- à surveiller et à régénérer en partie pour les zones les plus menacées.
- Sols sensibles aux tassements.	- Mise en place de cloisonnements d'exploitation et autres consignes du guide "PROSOL"
Fonction écologique	
A part le gouffre de Pourpevelle, pas d'enjeu particulier identifié,	Application des consignes visant à favoriser la biodiversité ordinaire (cf annexe 5.13)
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable, pastoralisme, cynégétique...)	
Pratique de l'affouage	Permettre l'exploitation de bois de chauffage lors de la destination des coupes et utiliser les éclaircies à cette fin.
Infrastructure	
Amélioration de la desserte	Entretien courant des pistes et routes empierrées existantes.

Document ONF

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	337,62	249,96
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		91,49
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)		
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		
Taillis simple		
Taillis fureté		
Taillis-sous-futaie		
Attente sans traitement défini		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
***Sous-total** : surface en sylviculture de production*	*337,62*	*341,45*
Hors sylviculture de production (emprises)	2,61	
***Total** : surface retenue pour la gestion*	*340,23*	*341,45*

Document ONF

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectifs	Précisions	Surface	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées***
Chêne sessile		251,08	140	65	Hêtre, merisier, alisier, érable	6, 10, 26, 27
Hêtre		69,20	110	65	Chêne sessile, merisier, érables;	5, 11, 15b, 18
Erable sycomore		17,34	80	50	Chêne sessile, merisier, érables	17
		337,62				

Provenances recommandées

La région de provenance dans le choix des plants sera conforme à l'arrêté préfectoral.

- **Carte des essences objectifs**

Cf carte n°4.9, carte des essences objectif

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

Voir annexe 11, calcul des surfaces

- **Synthèse des calculs de surface à régénérer**

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)		**Surface cible de l'aménagement**	
Surface disponible (Sd)		*86.86 ha*	
Contrainte de vieillissement (Sv)		*82.16 ha*	
Surface d'équilibre (Se)		*52.79 ha*	
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		73.72 ha	
Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler		0 ha	**Niveau prévu à mi-période**
Surface à ouvrir (So)	➔ *INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8*	61.42 ha	30.48 ha
Surface à terminer (St)	➔ *INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8*	60.58 ha	17.10 ha
Groupe de reconstitution (S_{rec})		0 ha	ha
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution		39.54 ha	

Surface disponible (Sd) : peuplements constitutifs	**Surface**
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	0 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	8.61 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitab. ou ne peuvent plus gagner à vieillir	0 ha
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité	78.25 ha

Dans le groupe de régénération de 73,72 ha, il y a 48,58 ha de groupe strict et 25,14 ha de groupe élargi.

Document ONF

2.3.2. Futaie irrégulière:

Forêt non concernée.

2.4 Classement des unités de gestion

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

A - Constitution des groupes d'aménagement

Tableau de classement des unités de gestion surfaciques *(totalité des UG surfaciques de la forêt)*
Cas des groupes de régénération

Libellé groupe Précisions* sur la nature des actions à mener	**Code groupe**	**Unité de gestion** P^{lle}	UG	**Surface totale retenue pour la gestion** (ha)	**dont surf. en sylviculture** (ha)	**Surf. A ne pas régénérer**	**Surf. à ouvrir So** (ha)	**Surf. à terminer St** (ha)	**Surface par groupe** (ha)
Parcelles ouvertes où la régénération devra être terminée	*REGE*	10	10r	6,03	6,03			6,03	12,30
		22	22r	3,32	3,32			3,32	
		28	28r	2,95	2,95			2,95	
Parcelles où la régénération sera entamée et terminée	*REGE*	7	7r	7 ,99	7 ,99		7 ,99	7 ,99	36,28
		11	11r	7,78	7,78		7,78	7,78	
		34	34	4,80	4,80		4,80	4,80	
		35	35	4,80	4,80		4,80	4,80	
		36	36r	4,98	4,98		4,98	4,98	
		38	38r	2,33	2,33		2,33	2,33	
		49	49r	3,60	3,60		3,60	3,60	
Parcelles où la régénération sera entamée et pas terminée	*REGEL*	2	2rl	6,71	6,71		6,71	12,00	25,14
		9	9rl	7,48	7,48		7,48		
		13	13rl	7,71	7,71		7,71		
		32	32rl	3,24	3,24		3,24		
			Total	**73,72**	**73,72**	**0**	**61,42**	**60,58**	**73,72**

Document ONF

Commentaires :
Le groupe de régénération devra être terminé dans les 20 ans sauf les parcelles 2rl, 9rl, 13rl et 32rl qui seront régénérées sur 2 périodes.

Il se compose des parcelles déjà ouvertes en fin du dernier aménagement, soit les UG 10, 22r et 28r, des parcelles choisies par le vieillissement de leurs peuplements, soit les UG 34, 35, 36 et 49 et des parcelles résineuses présentant un potentiel risque sanitaire, soit les UG 2rl, 7r, 9rl, 11r, 13rl, 32rl et 38r.

Les parcelles feuillues du groupe sont suffisamment riches en semenciers pour espérer obtenir des régénérations naturelles sur l'ensemble de la surface, des plantations seront réalisées après récolte des peuplements résineux.

Libellé groupes	Code groupe	Parcelle	Unité de gestion	Surface totale gestion	dont surface en sylviculture	Surface totale par groupe	Surface totale en sylviculture par groupe
	AMELR	1	1_ar	12,81	12,31	0	0
	AMELR	5	5_ar	0,54	0,54	0	0
	AMELR	29	29_ar	8,79	8,79	0	0
	AMELR	38	38_ar	4,32	4,32	26,46	25,96
	ECO	1	1_ec	0,58	0	0	0
	ECO	7	7_ec	0,79	0	1,37	0
	JEU	2	2_j	3,7	3,3	0	0
	JEU	5	5_j	7,71	7,71	0	0
	JEU	22	22_j	1,62	1,62	0	0
	JEU	28	28_j	3,31	3,31	0	0
	JEU	29	29_j	1,17	1,17	0	0
	JEU	31	31_j	6,8	6,8	0	0
	JEU	33	33_j	4,62	4,62	0	0
	JEU	37	37_j	4,56	4,56	0	0
	JEU	38	38_j	4,1	4,1	0	0
	JEU	39	39_j	0,47	0,47	0	0
	JEU	46	46_j	0,63	0,63	38,69	38,29
	REGEL	2	2_rl	6,71	6,71	0	0
	REGEL	9	9_rl	7,48	7,48	0	0
	REGEL	13	13_rl	7,71	7,71	0	0
	REGEL	32	32_rl	3,24	3,24	25,14	25,14
	AMEL2	3	3_a2	8,69	8,69	0	0
	AMEL2	4	4_a2	9,91	9,91	0	0
	AMEL2	6	6_a2	8,88	8,88	0	0
	AMEL2	8	8_a2	5,67	5,67	0	0
	AMEL2	12	12_a2	5,51	5,51	0	0
	AMEL2	14	14_a2	8,81	8,81	0	0
	AMEL2	15	15_a2	7,07	7,07	0	0
	AMEL2	16	16_a2	8,62	8,62	0	0
	AMEL2	17	17_a2	5,9	5,9	0	0
	AMEL2	18	18_a2	6,51	6,51	0	0
	AMEL2	19	19_a2	7,69	7,35	0	0
	AMEL2	20	20_a2	6,37	6,37	0	0
	AMEL2	21	21_a2	8,29	8,29	0	0
	AMEL2	23	23_a2	4,03	4,03	0	0
	AMEL2	24	24_a2	6,19	6,19	0	0
	AMEL2	25	25_a2	4,55	4,55	0	0
	AMEL2	26	26_a2	5,33	5,33	0	0
	AMEL2	27	27_a2	5,15	5,15	0	0
	AMEL2	30	30_a2	8,32	8,32	0	0
	AMEL2	32	32_a2	1,62	1,62	0	0
	AMEL2	39	39_a2	4,24	4,24	0	0
	AMEL2	40	40_a2	5,48	5,48	0	0
	AMEL2	41	41_a2	1,13	1,13	0	0
	AMEL2	43	43_a2	4,47	4,47	0	0
	AMEL2	46	46_a2	3,7	3,7	0	0
	AMEL2	47	47_a2	8,6	8,6	0	0
	AMEL2	48	48_a2	8,53	8,53	0	0
	AMEL2	50	50_a2	6,02	6,02	175,28	174,94
	REGE	7	7_r	7,99	7,99	0	0
	REGE	10	10_r	3,	6,03	0	0
	REGE	11	11_r	7,78	7,78	0	0
	REGE	22	22_r	3,32	3,32	0	0
	REGE	28	28_r	2,95	2,95	0	0
	REGE	34	34_r	4,8	4,8	0	0
	REGE	35	35_r	4,8	4,8	0	0
	REGE	36	36_r	4,98	4,98	0	0
	REGE	38	38_r	2,33	2,33	0	0
	REGE	49	49_r	3,6	3,6	48,58	48,58

Document ONF

	AMEL1	9	9_a1	0,95	0,95	0	0
	AMEL1	11	11_a1	1,77	1,77	0	0
	AMEL1	13	13_a1	1,13	1,13	0	0
	AMEL1	41	41_a1	7,45	7,45	11,3	11,3
	ATT	42	42_at	4,41	4,41	0	0
	ATT	44	44_at	4,91	4,91	0	0
	ATT	45	45_at	4,09	4,09	13,41	13,41
TOTAL				340,23	337,62	340,23	337,62

Dans le groupe d'amélioration feuillu à rotation de 10 ans, on trouve les parcelles à dominante bois moyens-gros bois et quelques parcelles à gros bois, composées de chêne et hêtre mélangés. Compte tenu de leur pauvreté, les parcelles 43 et 50 ne seront parcourues qu'en coupe sanitaire une fois dans l'aménagement.

Les parcelles 42, 44 et 45 sont classées dans un groupe d'attente en raison de leur pauvreté et des difficultés d'exploitation. Le faible volume récoltable ne justifie pas, aujourd'hui, de réaliser des travaux d'infrastructure pour desservir ces parcelles.

Dans le groupe d'amélioration feuillu à rotation de 6 ans, on trouve les peuplements issus des régénérations réalisées avant 1995, ce sont des gaulis de hêtre avec du chêne sessile en mélange et des perchis d'érable sycomore, ils seront âgés de 20 à 30 ans au cours de l'aménagement.

Le groupe de jeunesse est composé des régénérations obtenues au cours du dernier aménagement, ces peuplements ont moins de 20 ans, après le premier passage en éclaircie, la rotation sera de 6ans.

- **Carte d'aménagement**

Voir carte n°4.10, carte d'aménagement

Document ONF

2.4.2. Classement en division.

Il n'y a pas de division

2.4.3 Classement en unité de gestion linéaire

Il n'y a pas d'unité de gestion linéaire.

2.4.4. Classement des unités de gestion ponctuelles

Il n'y a pas d'unité de gestion ponctuelle.

2.5 Programme d'actions pour la période 2016 – 2035

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- **Principaux types d'actions envisageables**

Prestation	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
PAR EMA2	1	Entretien du parcellaire avec marquage à la peinture et n° aux angles des parcelles.	Toute la forêt	1 passage durant l'aménagement	6000€	E
				Coût total FONCIER (€)	6000€	
				Coût moyen annuel FONCIER	300€/an	

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

Les règles de cultures générales à appliquer sur la forêt de Soye sont détaillées dans les guides suivants : guide de la chênaie continentale et le SRA de Franche-Comté et le guide des hêtraies continentales de 2011 et les ITTS de Franche-Comté.

Document ONF

B - Coupes

Voir annexe 5.12 ; calcul des possibilités

- **Programme de coupes**

Amélioration et jeunesse

Année	unités de gestion	Surface à parcourir	Type de coupe	code peuplement SAMBOI	VPR/ha feuillus	VPR total feuillus	VPR /ha résineux	VPR total résineux	VPR total	Dernier passage en coupe
2016	4_a2	9,91	AMEL	CA.FXX	35	347		0	347	2003
2016	5_ar	0,54	E	FA.RXX		0	40	22	22	2010
2016	6_a2	8,88	AMEL	CA.FXX	35	311		0	311	2004
2016	7_r	7,99	E	FA.RXX		0				2010
2016	9_rl	7,48	E	FA.RXX		0				2010
2016	32_a2	1,62	AMEL	CA.FXX	30	49		0	49	
2016	32_rl	3,24	E2	FA.RXX		0				
2017	11_r	7,78	E	FA.RXX		0				2011
2017	12_a2	5,51	AMEL	CA.FXX	40	220		0	220	2007
2017	23_a2	4,03	AMEL	CA.FXX	40	161		0	161	2007
2017	26_a2	5,33	AMEL	CA.FXX	40	213		0	213	2007
2017	27_a2	5,15	AMEL	CA.FXX	40	206		0	206	2008
2018	13_rl	7,71	E	FA.RXX		0				2011
2018	14_a2	8,81	AMEL	CA.FXX	40	352		0	352	2006
2018	15_a2	7,07	AMEL	CA.FXX	40	283		0	283	2006
2018	41_a1	7,45	E1	FA.FXX	20	149		0	149	
2018	48_a2	8,53	AMEL	CA.FXX	35	299		0	299	2002
2019	16_a2	8,62	AMEL	CA.FXX	40	345		0	345	2009
2019	38_ar	4,32	E	FA.RXX		0	40	173	173	2012
2019	38_r	2,33	E	FA.RXX		0				2012
2019	40_a2	5,48	AMEL	CA.FXX	40	219		0	219	2004
2020	19_a2	7,35	AMEL	CA.FXX	40	294		0	294	2008
2020	21_a2	8,29	AMEL	CA.FXX	40	332		0	332	2009
2020	24_a2	6,19	AMEL	CA.FXX	40	248		0	248	2010
2020	25_a2	4,55	AMEL	CA.FXX	40	182		0	182	2010
2020	29_ar	8,79	E2	FA.RXX		0	40	352	352	2011
2021	1_ar	12,31	E	FA.RXX		0	40	492	492	2012
2021	9_a1	0,95	E2	FA.FXX	15	14		0	14	2015
2021	11_a1	1,77	E2	FA.FXX	15	27		0	27	2015
2021	13_a1	1,13	E2	FA.FXX	15	17		0	17	2015
2021	17_a2	5,90	AMEL	CA.FXX	40	236		0	236	2011
2021	18_a2	6,51	AMEL	CA.FXX	40	260		0	260	2011
2022	2_rl	6,71	E	FA.RXX		0				2012
2022	43_a2	4,47	AMEL	CA.FXX	30	134		0	134	2002
2022	46_a2	3,70	AMEL	CA.FXX	35	130		0	130	2012
2022	50_a2	6,02	AMEL	CA.FXX	30	181		0	181	2002
2023	5_ar	0,54	E	FA.RXX		0	40	22	22	
2023	7_r	7,99	E	FA.RXX		0				
2023	9_rl	7,48	E	FA.RXX		0				
2023	20_a2	6,37	AMEL	CA.FXX	40	255		0	255	
2023	30_a2	8,32	AMEL	CA.FXX	45	374		0	374	
2023	32_rl	3,24	E	FA.RXX		0				
2024	11_r	7,78	E	FA.RXX		0				
2024	39_a2	4,24	AMEL	CA.FXX	30	127		0	127	
2024	41_a1	7,45	E2	FA.FXX	25	186		0	186	
2024	47_a2	8,60	AMEL	CA.FXX	35	301		0	301	2013
2025	3_a2	8,69	AMEL	CA.FXX	30	261		0	261	

Document ONF

2025	8_a2	5,67	AMEL	CA.FXX	35	198		0	198	
2025	13_rl	7,71	E	FA.RXX		0				
2026	4_a2	9,91	AMEL	CA.FXX	35	347		0	347	
2026	6_a2	8,88	AMEL	CA.FXX	35	311		0	311	
2026	38_ar	4,32	E	FA.RXX		0	40	173	173	
2026	38_r	2,33	E	FA.RXX		0				
2027	9_a1	0,95	E	FA.FXX	20	19		0	19	
2027	11_a1	1,77	E	FA.FXX	20	35		0	35	
2027	12_a2	5,51	AMEL	CA.FXX	35	193		0	193	
2027	13_a1	1,13	E	FA.FXX	20	23		0	23	
2027	23_a2	4,03	AMEL	CA.FXX	35	141		0	141	
2027	26_a2	5,33	AMEL	CA.FXX	35	187		0	187	
2027	27_a2	5,15	AMEL	CA.FXX	35	180		0	180	
2027	29_ar	8,79	E	FA.RXX		0	40	352	352	
2028	1_ar	12,31	E	FA.RXX		0	40	492	492	
2028	14_a2	8,81	AMEL	CA.FXX	35	308		0	308	
2028	15_a2	7,07	AMEL	CA.FXX	35	247		0	247	
2029	2_rl	6,71	E	FA.RXX		0				
2029	16_a2	8,62	AMEL	CA.FXX	35	302		0	302	
2029	29_j	1,17	E1	FA.FXX	15	18		0	18	
2029	40_a2	5,48	AMEL	CA.FXX	30	164		0	164	
2030	5_ar	0,54	E	FA.RXX		0	40	22	22	
2030	7_r	7,99	E	FA.RXX		0				
2030	9_rl	7,48	E	FA.RXX		0				
2030	19_a2	7,35	AMEL	CA.FXX	35	257		0	257	
2030	21_a2	8,29	AMEL	CA.FXX	35	290		0	290	
2030	24_a2	6,19	AMEL	CA.FXX	35	217		0	217	
2030	25_a2	4,55	AMEL	CA.FXX	35	159		0	159	
2030	32_rl	3,24	E	FA.RXX		0				
2031	11_r	7,78	E	FA.RXX		0				
2031	17_a2	5,90	AMEL	CA.FXX	35	207		0	207	
2031	18_a2	6,51	AMEL	CA.FXX	35	228		0	228	
2031	41_a1	7,45	E	FA.FXX	20	149		0	149	
2032	2_j	3,30	E1	FA.FXX	15	50		0	50	
2032	13_rl	7,71	E	FA.RXX		0				
2032	46_a2	3,70	AMEL	CA.FXX	35	130		0	130	
2032	48_a2	8,53	AMEL	CA.FXX	35	299		0	299	
2033	9_a1	0,95	E	FA.FXX	20	19		0	19	
2033	11_a1	1,77	E	FA.FXX	20	35		0	35	
2033	13_a1	1,13	E	FA.FXX	20	23		0	23	
2033	20_a2	6,37	AMEL	CA.FXX	35	223		0	223	
2033	30_a2	8,32	AMEL	CA.FXX	35	291		0	291	
2033	38_ar	4,32	E	FA.RXX		0	40	173	173	
2033	38_r	2,33	E	FA.RXX		0				
2034	5_j	7,71	E1	FA.FXX	15	116		0	116	
2034	29_ar	8,79	E	FA.RXX		0	40	352	352	
2034	39_a2	4,24	AMEL	CA.FXX	30	127		0	127	
2034	47_a2	8,60	AMEL	CA.FXX	35	301		0	301	
2035	1_ar	12,31	E	FA.RXX		0	40	492	492	
2035	3_a2	8,69	AMEL	CA.FXX	30	261		0	261	
2035	8_a2	5,67	AMEL	CA.FXX	35	198		0	198	
2035	33_j	4,62	E1	FA.FXX	15	69		0	69	

Document ONF

Volume présumé réalisable en préparation, amélioration et jeunesse : 16 148 m³, soit 805 m³ aménagement/an

NB : Les éclaircies programmées dans le groupe de régénération y sont comptabilisées sur la base de 40 m3\ha

Régénération

Années	Unité de programmation de coupe			Groupe classe-ment	Type peuplement SAMBOI	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Conditions permettant la réalisation de la coupe (équipements, financements, études préalables …)
	P^lle	UG	partie d'UG						
Période 1 *2016 - 2020*	10	10		REGE	CA.FXX	RS-RD	6,03	6,03	Les conditions permettant ces coupes sont réalisées
	22	22r		REGE	CA.FXX	RD	3,32	3,32	
	28	28r		REGE	CA.FXX	RD	2,95	2,95	
	34	34		REGE	CA.FXX	RE	4,80	4,80	
Période 2 *2021 - 2025*	34	34		REGE	CA.FXX	RS-RD	4,80	4,80	
	35	35		REGE	CA.FXX	RE-RS	4,80	4,80	
	36	36		REGE	CA.FXX	RE-RS	4,98	4,98	
	49	49		REGE	CA.FXX	RE	3,60	3,60	
Période 3 *2026 - 2030*	35	35		REGE	CA.FXX	RS-RD	4,80	4,80	
	36	36		REGE	CA.FXX	RS-RD	4,98	4,98	
	49	49		REGE	CA.FXX	RS	3,60	3,60	
	7	7r		REGE	FA.FXX	RA	7,99	7,99	
Période 4 *2031 - 2035*	49	49		REGE	CA.FXX	RD	3,60	3,60	
	11	11r		REGE	FA.FXX	RA	7,78	7,78	
	38	38r		REGE	FA.FXX	RA	2,35	2,35	

Document ONF

La mise en régénération des parcelles 2, 9, 13, 32 se fera en fonction de l'évolution de l'état sanitaire des peuplements, en attendant, les parcelles continuerons à être parcourues en coupe d'amélioration.

- **Volume présumé récoltable**

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter* (seuil précomptage 20 cm)		Volume aménagement		Volume bois fort total sur écorce à récolter** (tige + houppier + taillis)	
	moyenne annuelle (m²/an)	durant aménagement (m²)	moyenne annuelle (m³/an)	durant aménagement (m³)	moyenne annuelle (m³/an)	durant aménagement (m³)
Régénération	58	1158	735	14 700	757	15 140
Amélioration 1	3	60	35	696	51	1 020
Amélioration 2	48	950	604	12 085	671	13 420
Amélioration résineuse	12	240	156	3115	195	3 900
Jeunesse	1	20	13	252	17	340
Totaux	**122**	**2 428**	**1 543**	**30 850**	**1691**	**33 820**

Volume bois fort= volume aménagement (tarif sr n° 12) pour les peuplements adultes.
Les intensités de coupes sont en volumes commerciaux. Ils ont été basés sur les prélèvements constatés par le passé (2004-2010) à l'échelle de la région IFN.

Dans les améliorations 1, on arrive aux 2èmes et 3èmes passages, la part de bois non précomptables va en décroissant, par contre dans le groupe jeunesse, il s'agit des 1ères éclaircies, les bois récoltés sont quasiment tous non pré comptables, ils représentent 1% de la récolte.

- **Mode de suivi de la récolte**

  Le suivi de la récolte se fera en volume commercial qui est estimé égal au volume aménagement ;
  La récolte estimée sera de 4,5m³/ha/an

- **Règles de culture**

Dans le groupe de régénération :

- Mise en place des cloisonnements d'exploitation dès la coupe de relevé de couvert.
- Suivre l'ordre de priorité établi dans le programme des coupes.
- Régénérations par coupes progressives, en recherchant au maximum l'ensemencement en chêne sessile, extraire en priorité les hêtres lors de la coupe d'ensemencement et maintenir les chênes et les précieux (merisier, érable) jusqu'à la coupe définitive. Le rythme d'enchaînement des coupes secondaires sera rapide : 2 ans pour favoriser le chêne moins dynamique que le hêtre.
- On travaillera au profit des feuillus précieux, relativement rares, en effectuant éventuellement des compléments de régénération en essences diverses (érables, merisiers, alisiers).

- Dans les parcelles résineuses, les éclaircies fortes réalisées avant la mise en régénération permettront certainement d'obtenir des semis feuillus, on essaiera d'en tirer profit pour régénérer une partie des parcelles.

- En absence de semis feuillus, on pratiquera des coupes rases suivies de plantation pour que les parcelles 7r, 11r et 38r du groupe strict, soient terminées en fin d'aménagement.

Document ONF

Dans le groupe d'amélioration :

Amélioration 1 feuillue et jeunesse :

- Rotation de 6 ans, puis 7 à 8 ans à partir de la 3ème éclaircie, ces peuplements sont installés sur des stations à forte potentialité, on appliquera une sylviculture dynamique en se référant aux guides disponibles (chênaie continentale, hêtre de Franche-Comté)
- Pour le hêtre la première éclaircie se fait à 16m et pour le chêne à 14m de hauteur totale dominante.

Amélioration 2 feuillue :

- Rotation de 10 ans sauf pour les parcelles 43 et 50 en coupe sanitaire.
- Travailler au profit des chênes et des divers précieux.
- Récolter en sanitaire les chênes et les hêtres qui ne pourront constituer le peuplement final.
- Maintenir un nombre de semenciers suffisants pour permettre les futures régénérations naturelles, en conservant un mélange des essences.

Amélioration résineuse :

- Rotation de 6 ans, on appliquera une sylviculture dynamique.

C - Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**
  La desserte est satisfaisante.

D – Travaux sylvicoles

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles*		Unités de gestion concernées (facultatif)	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)	I/E
Code	**Libellé**						
1CHS01	Régénération naturelle de chêne	10, 22r, 28r, 34, 35, 36, 49	30		4 400	132 000	I
5CHS04	Qualification chêne	2j, 5j, 22j, 31, 37j	23	Conserver le mélange des essences	2 100	48 300	E
3EPC01	Régénération résineuse	7r, 11r, 38r, 38j	22		5 200	114 400	I
				Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)		294 700	
				Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)		14 700	

DOCUMENT ONF

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

Sur le terrain, la gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte de la biodiversité courante. Ces actions en faveur de la conservation de la biodiversité dans la gestion courante de la forêt correspondent à de bonnes pratiques sylvicoles incluses dans les documents de sylviculture de référence (guides de sylviculture, SRA, DRA...) et synthétisées dans l'instruction INS-09-T-71 (voir l'annexe "5.13 - Prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques").

Le gouffre de Pourpevelle classé en Znieff de type 1 se situe dans la parcelle 1ec, intérêt écologique, composée d'une prairie, il n'y a aucun impact sur la gestion forestière.

- **Pour les autres forêts relevant du régime forestier**

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations	Surface (ha)
Ilots de vieillissement (surface boisée)	La création d'un îlot de vieillissement n'est pas pertinente sur cette forêt	0
Ilots de sénescence (surface boisée)	Pas d'îlot de sénescence	0
Maintien de milieux ouverts	Forêt non concernée	0
Maintien de zones humides et de leur fonctionnalité	Forêt non concernée	0
Maintien d'essences pionnières à l'échelle du massif	Inclus dans la gestion courante	
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités…)	Inclus dans la gestion courante	
Conservation de bois mort au sol	Inclus dans la gestion courante	
Maintien de quelques souches hautes (arbres tarés au pied)	Inclus dans la gestion courante	
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces	Inclus dans la gestion courante	
Privilégier, chaque fois que possible, des peuplements mélangés	Inclus dans la gestion courante	
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées	Inclus dans la gestion courante	
Non introduction d'espèces génétiquement modifiées	Inclus dans la gestion courante	
Maintien en évolution naturelle des ouvertures de moins de 0,5 hectare issues de perturbations (chablis)	Inclus dans la gestion courante	
Maintien de lisières externes et internes diversifiées	Inclus dans la gestion courante	

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

- **Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable**

La forêt n'est pas concernée.

C – Réserves biologiques et réserves naturelles

La forêt n'est pas concernée.

D – Documents techniques de référence

Il n'y a pas de document de gestion particulier à la forêt. Cependant les documents internes, les guides de sylviculture et les catalogues des stations donnent des recommandations intéressantes quant à la gestion et à la préservation de la biodiversité dans les milieux forestiers.

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

La gestion sylvicole mise en œuvre intègre la prise en compte du paysage. Ces bonnes pratiques sylvicoles sont incluses dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture). Le manuel paysager pour la forêt comtoise peut également servir de référence pour le gestionnaire.

- **Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage**

Document ONF

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
ACCUEIL DU PUBLIC ET PAYSAGE							
	En continu	Gestion courante	La forêt	340,23	Suivre les recommandations des guides de référence	0	E
					Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)	0	
					Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)	0	

B - Ressource en eau potable

Les parcelles 1 et 2 sont incluses dans le PPE (périmètre de protection éloignée) du forage de la Sarre.

C – Chasse – Pêche (Voir aussi § 2.5.6.B : Déséquilibre sylvo-cynégétique)

- **Etat des lieux**
  La chasse est louée à l'ACCA de Soye pour la somme de 200€/an .
  Les principales espèces chassées sont le cerf, le chevreuil et le sanglier.
  L'équilibre sylvo-cynégétique semble bon pour le moment, la population de chevreuil est adaptée aux capacités alimentaires offertes par la forêt, la population de cerf semble être revenue à une densité compatible avec la gestion forestière.

- **Principales caractéristiques des activités de chasse**

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Observations	Prix de location (€)
En battue	-Cerf : 3 attributions pour 2014/2015 -17 chevreuils attribués pour la saison 2014/2015.	Plan de chasse réalisé en 2014.	200
En battue	Sanglier : données inconnues	Pas de plan de chasse mais un plan de gestion	

- **Programme d'actions Chasse - Pêche**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Actions ciblant le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique							
		Equilibre sylvo-cynégétique correct					
Autres actions Chasse – Pêche							
	En continu	Gestion courante : maintenir des espaces ouverts et des surfaces ouvertes liées à la sylviculture, favoriser la diversité des essences appétantes.	forêt	340,23		0	E
	En continu	Suivi de la population des cervidés	forêt	340,23		0	E
					Coût total CHASSE PECHE (€)	0	
					Coût moyen annuel CHASSE PECHE (€/an)	0	

Document ONF

D - Pastoralisme

La forêt n'est pas concernée pas des activités de pastoralisme

E – Affouage et droits d'usage

- **Etat des lieux**
  La commune pratique la cession du bois de chauffage aux habitants, ces derniers exploitent les houppiers et les petits arbres délivrés à la commune, en lots de bois de chauffage sur pied.

  Il n'y a pas de droit d'usage particulier sur la forêt.

- **Programme d'actions Affouage**

  Délivrer à la commune les petits bois issus des relevés de couvert et les premières éclaircies.
  Disponibilité = 600 m^3/an avec les houppiers

F - Richesses culturelles

- **Etat des lieux**

  Il n'y a pas d'éléments particuliers signalés par la Direction des affaires culturelles de Franche-Comté.

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

La forêt de Soye n'est pas sujette à des risques d'ordre naturels, aucune action n'est donc programmée.

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

- **Contraintes réglementaires**

  La forêt de Soye ne fait pas l'objet d'un classement ou d'un plan de prévention contre les incendies de forêt.

- **Etat des lieux**

  Les risques d'incendie sont faibles.

- **Plan d'actions pour la défense des forêts contre les incendies** (y compris études)

  Aucune action particulière n'est envisagée pour la lutte contre les incendies.

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

L'équilibre sylvo-cygénétique est bon, aucune action n'est prévue à part le suivi des populations de cervidés.

C – Crises sanitaires

On surveillera l'état sanitaire des épicéas de toutes les parcelles enrésinées situées localement sur des sols superficiels.
Il conviendra également de surveiller l'avancée de l'attaque de Chalara Fraxinéa sur les frênes.

D - Tassement des sols

Les formations limoneuses rendent les sols très sensibles au tassement et une circulation non contrôlée d'engins pourrait rapidement occasionner un envahissement des carex, rendant les régénérations très incertaines.
La station 10 sur limons est particulièrement sensible au tassement du sol.

- **Programme d'action lié au tassement du sol**

  Les consignes du guide PROSOL pourront être suivies, on veillera à limiter le passage des engins aux cloisonnements.
  Lors de l'exploitation du bois de chauffage par les habitants, la multiplication des tracteurs et fendeuses est extrêmement dommageable aux sols et par conséquence peut contrarier l'avenir des régénérations dans certains cas. Pour une exploitation correcte et l'avenir des semis, les coupes d'affouage devraient être effectuées par les cloisonnements**.**

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

Document ONF

A la date de rédaction du présent aménagement, la commune n'est pas adhérente à la charte PEFC.

B – Autres actions

Aucune action complémentaire n'est prévue sur la forêt.

2.5.8 Evaluation d'incidence Natura 2000

La forêt n'est pas concernée par une zone Natura 2000

2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L122.7 du code forestier

La forêt n'est pas concernée par l'une de ces réglementations.

Document ONF

TITRE 4 - Cartes

4.1 Plan de situation

4.2 Carte des fonctions principales

4.3 Carte des stations forestières

4.4 Carte des peuplements forestiers

- 4.4.1. Structure des peuplements
- 4.4.2. Composition des peuplements (essences dominantes)
- 4.4.3. Richesse des peuplements

4.5 Carte de la desserte, des équipements, et de l'hydrographie

4.6 Carte des enjeux environnementaux *(sans objet)*

4.7 Carte des enjeux sociaux *(voir 4.2 : Carte des fonctions principales)*

4.8 Carte des risques naturels *(sans objet)*

4.9 Carte des essences objectifs

4.10 Carte d'aménagement

4.11 Carte des richesses culturelles *(vestiges archéologiques) (sans objet)*

4.12 Carte des menaces : tassement des sols ou équilibre EFGF *(sans objet)*

4.13 Carte forestière de base

Document ONF

Forêt communale de SOYE

PLAN DE SITUATION

Office National des Forêts

D.T. de Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté

Echelle : 1 / 25 000

0 200 400 600 Mètres

Mise à jour 07/2014
SIG Belfort ONF©2014

COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE ERD25©IGN2003

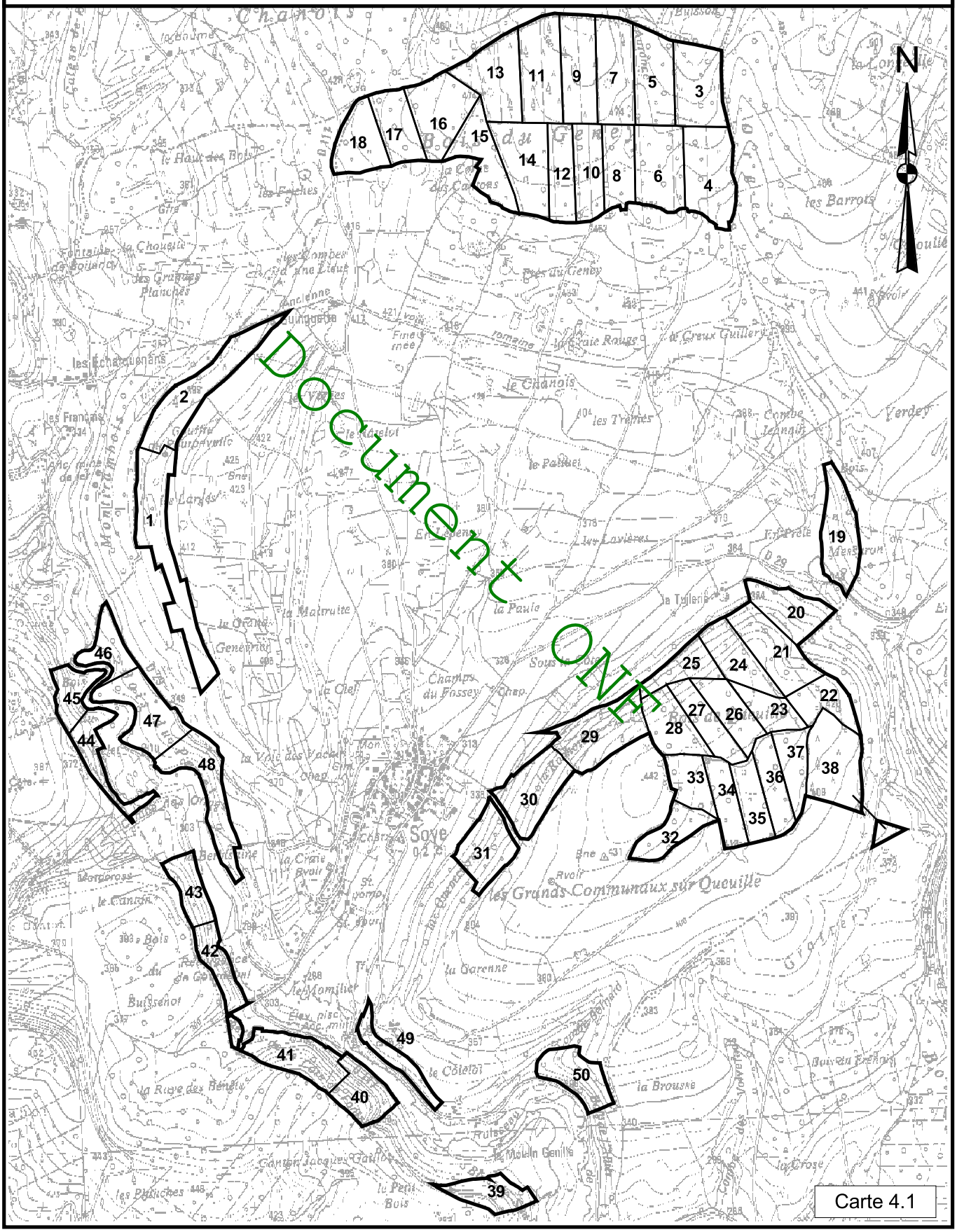

Production ligneuse

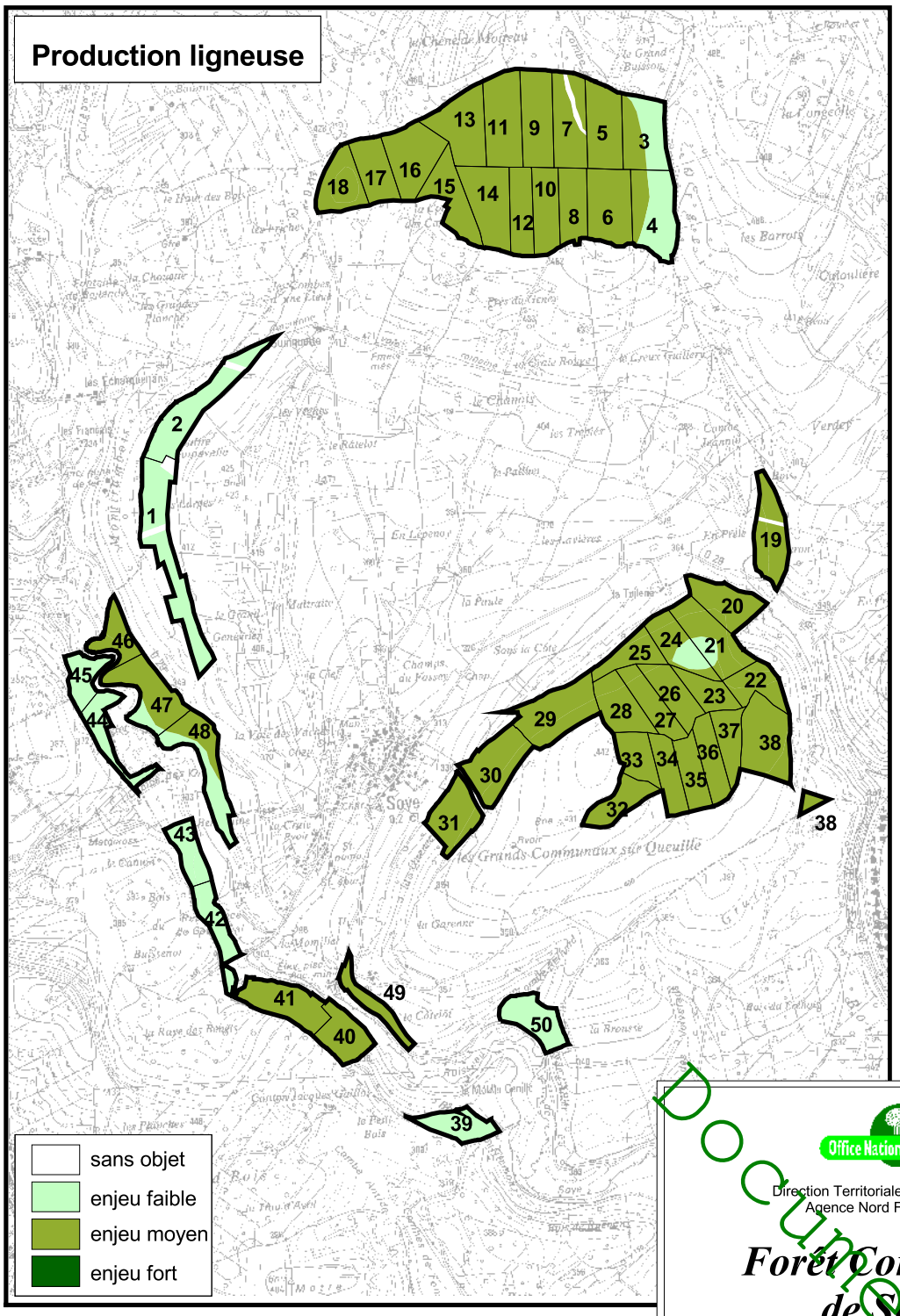

Fonction écologique

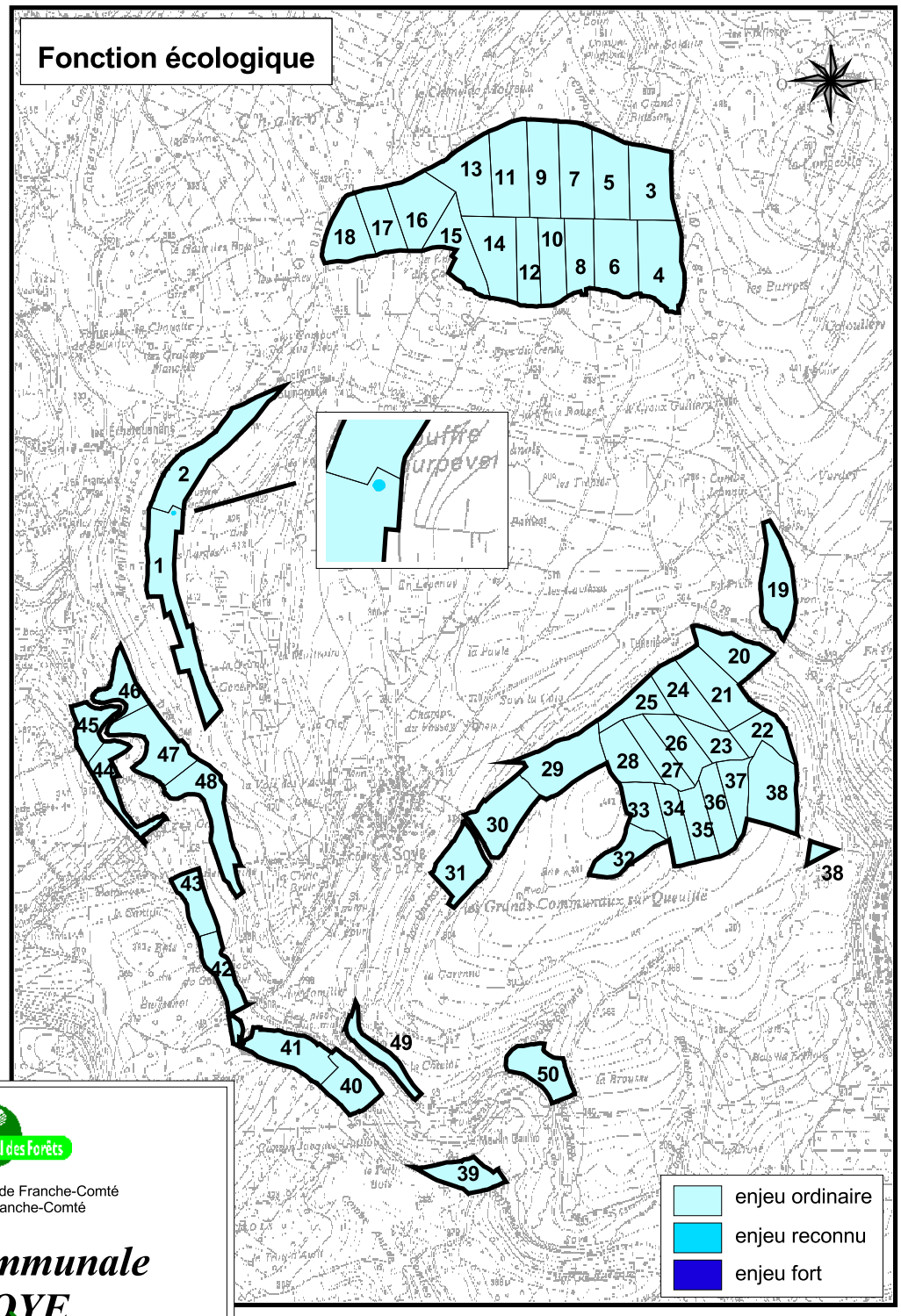

Fonction sociale

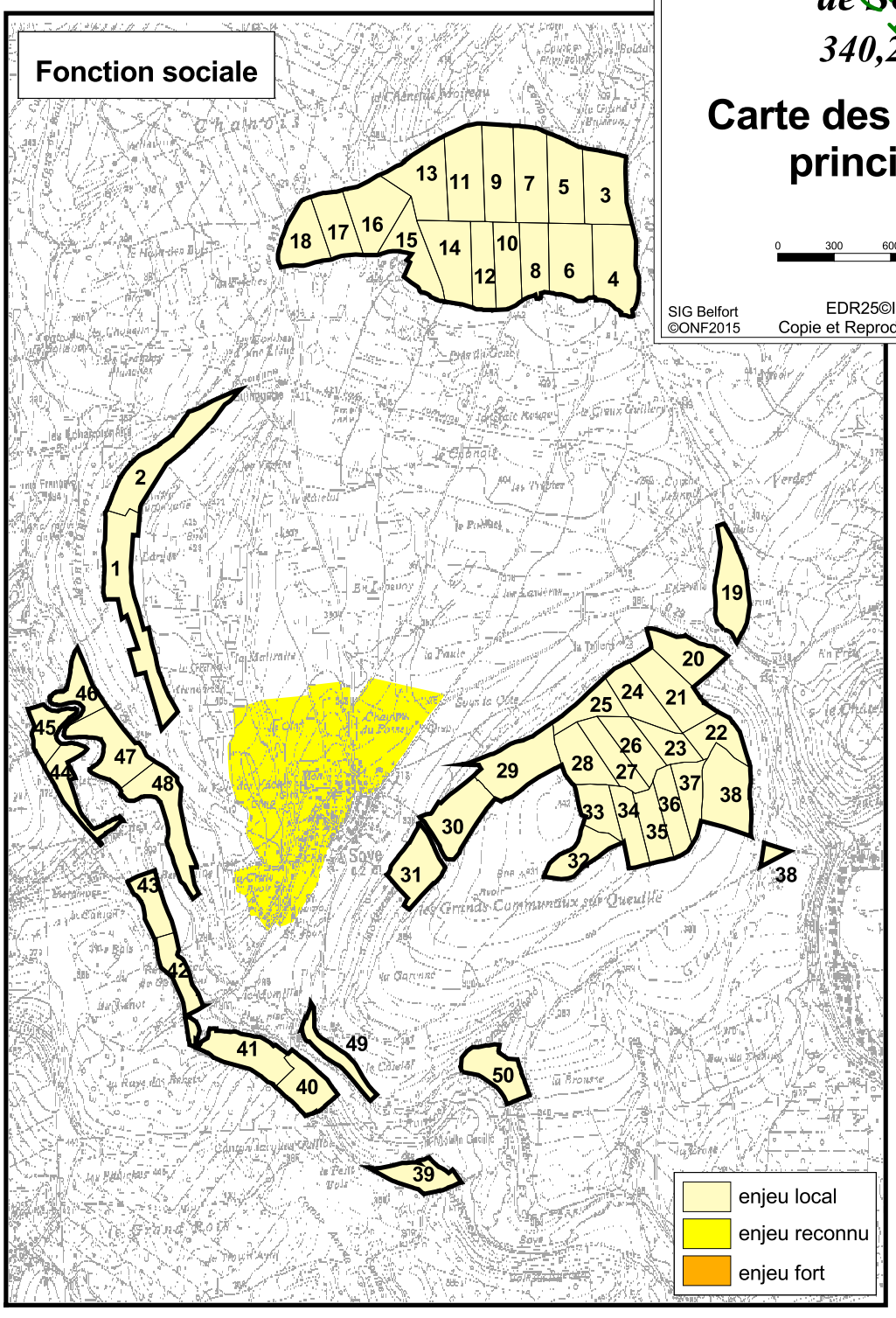

Protection contre les risques naturels

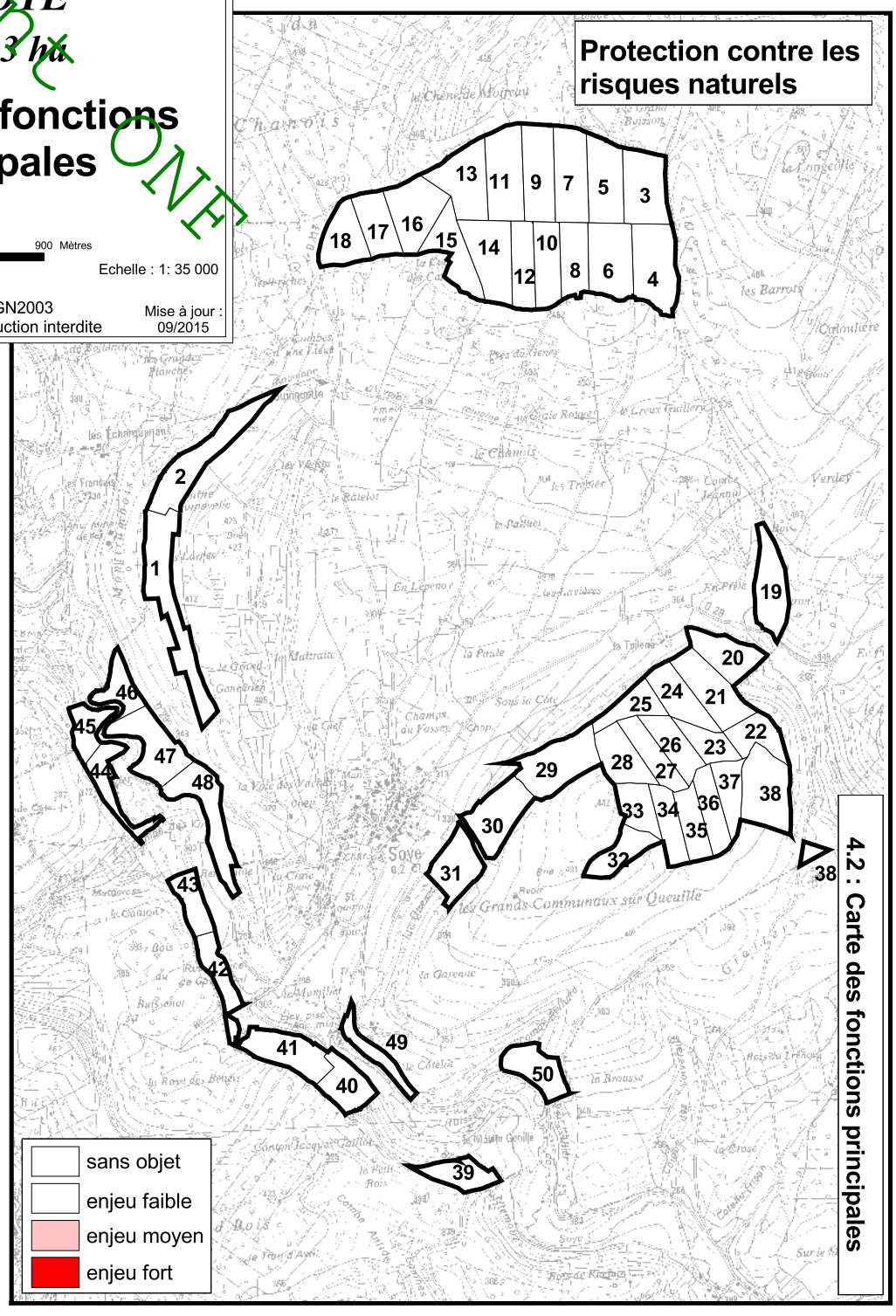

Document ONF

Office National des Forêts

Direction Territoriale de Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté

Forêt Communale de SOYE

340,23 ha

Carte des fonctions principales

0 300 600 900 Mètres

Echelle : 1: 35 000

SIG Belfort ©ONF2015

EDR25©IGN2003 Copie et Reproduction interdite

Mise à jour : 09/2015

4.2 : Carte des fonctions principales

Office National des Forêts

Direction Territoriale de Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté

Forêt Communale de Soye

340.23 ha

Carte des stations forestières

0 100 200 300 400 500 Mètres

Echelle : 1 / 15 000

SIG Belfort
©ONF2014

ERD25©IGN2003
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

Mise à jour :
08/2014

LEGENDE

Catalogue synthétique des stations forestières des plateaux calcaires franc-comtois à l'étage feuillus

- 5 - Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie sur sol assez superficiel sur calcaire
- 6 - Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie mésophile sur sol moyennement profond sur calcaire
- 10 - Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie mésoneutrophile à acidicline sur limon
- 11 - Hêtraie-chênaie sessiliflore-(charmaie) mésoacidiphile à acidiphile sur limon
- 15b - Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie thermoxérocline sur calcaire
- 17 - Chênaie-charmaie-tillaie-érablaie hygrosciaphile à scolopendre
- 18 - Hêtraie-tillaie hygrosciaphile à dentaire sur éboulis fin
- 26 - Hêtraie-chênaie-charmaie mésoneutrophile à acidicline de versant sur limon épais
- 27 - Hêtraie-chênaie-charmaie de bas de versant sur matériaux colluviaux

Document ONF

Carte 4.3
Carte des stations forestières

Office National des Forêts

Direction Territoriale de Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté

Forêt Communale de Soye

340.23 ha

Carte des peuplements forestiers : Structure

0 100 200 300 400 500 Mètres

Echelle : 1 / 15 000

SIG Belfort ©ONF2014
ERD25©IGN2003 COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE
Mise à jour : 08/2014

LEGENDE

- R1-1 - Semis ou plants (H<1,5 m)
- R3 - Perchis (E1 jusqu'à diam. 25 cm)
- R4 - Jeune futaie (25 cm<diam.<40cm)
- R5 - Futaie adulte (40 cm<diam.<60 cm)
- O1 - TSF ou futaie ouverte sur semis naturels (régé classe 1 : hauteur moyenne comprise entre 0 et 1,5 m)
- SF-1 - Semis ou plants (H<1,5 m)
- SF-2 - Fourrés (1,5 m<H<3 m)
- GP-G - Gaulis (3m<H<8m)
- GP-P - Perchis (H>8m, jusqu'à E1)
- PB - Régularisé dans les PB
- BM - Régularisé dans les BM
- BM-GB - Mélange BM et GB
- EMP - Emprise d'ouvrage
- GRO - Grottes

Document ONF

Carte 4.4.1
Carte des peuplements forestiers : Structure

Office National des Forêts

Direction Territoriale de Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté

Forêt Communale de Soye

340.23 ha

Carte des peuplements forestiers : Composition

0 100 200 300 400 500 Mètres

Echelle : 1 / 15 000

SIG Belfort
©ONF2015

ERD25©IGN2003
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

Mise à jour :
09/2015

LEGENDE

- A2 - Chêne et hêtre
- A3 - Chêne et charme
- B2 - Hêtre et chêne
- B3 - Hêtre et charme
- D12 - Erable
- D13 - Merisier
- E1 - 1 essence non noble dominante
- G1 - Sapin
- H1 - Epicéa
- I11 - Pin sylvestre
- I12 - Pin noir
- I13 - Mélèze
- I14 - Douglas
- EMP - Emprise de concession d'ouvrage
- VNB - Espace non boisé et non boisable

Document ONF

Carte 4.4.2
Carte des peuplements forestiers : Composition

Office National des Forêts

Direction Territoriale de Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté

Forêt Communale de Soye

340.23 ha

Carte des peuplements forestiers : Richesse

0 100 200 300 400 500 Mètres

Echelle : 1 / 15 000

SIG Belfort
©ONF2014

ERD25©IGN2003
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

Mise à jour :
08/2014

LEGENDE

- G<=5 m²/ha
- 5<G<=10 m²/ha
- 10<G<=15 m²/ha
- 15<G<=20 m²/ha
- 20<G<=25 m²/ha
- 25<G<=30 m²/ha
- 30<G<=35 m²/ha
- Peuplements non précomptables
- Emprise et concession d'ouvrage

Document ONF

Carte 4.4.3
Carte des peuplements forestiers : Richesse

Office National des Forêts

Direction Territoriale de Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté

Forêt Communale de Soye

340.23 ha

Carte de la desserte, des équipements et de l' hydrographie

0 100 200 300 400 500 Mètres

Echelle : 1 / 15 000

SIG Belfort
©ONF2015

ERD25©IGN2003
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

Mise à jour :
09/2015

LEGENDE

- Place de dépôt
- Place de dépôt et de retournement
- Place de retournement
- Ancienne carrière
- Point de vue
- Route accessible aux grumiers
- Chemin accessible aux véhicules légers
- Piste accessible aux tracteurs
- Cours d'eau
- Sentier de randonnée

Document ONF

Carte 4.5
Carte de la desserte, des équipements et de l' hydrographie

Office National des Forêts

Direction Territoriale de Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté

Forêt Communale de Soye

340.23 ha

Carte des essences objectifs

0 100 200 300 400 500 Mètres

Echelle : 1 / 15 000

SIG Belfort ©ONF2015
ERD25©IGN2003 COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE
Mise à jour : 01/2015

LEGENDE

- Chêne sessile
- Hêtre
- Erable sycomore
- Emprise de concession d'ouvrage

Document ONF

Carte 4.9
Carte des essences objectifs

Office National des Forêts

Direction Territoriale de Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté

Forêt Communale de Soye

340.23 ha

Carte d'aménagement

0 100 200 300 400 500 Mètres

Echelle : 1 / 15 000

SIG Belfort ©ONF2015

ERD25©IGN2003
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

Mise à jour : 09/2015

LEGENDE

- a1 - Groupe d'Amélioration 1 (rotation de 6-8 ans)
- a2 - Groupe d'Amélioration 2 (rotation de 10-12 ans)
- ar - Groupe d'Amélioration résineux
- at - Groupe d'Attente
- ec - Intérêt écologique
- j - Groupe de Jeunesse
- p - Groupe de Préparation
- r - Groupe de Régénération Stricte
- r - Groupe de Régénération Stricte - Queue de Régénération
- rl - Groupe de Régénération Elargie
- Hors sylviculture

Document ONF

Carte 4.10
Carte d'aménagement

Office National des Forêts

Direction Territoriale de Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté

Forêt Communale de Soye

340.23 ha

Carte forestière de base

0 100 200 300 400 500 Mètres

Echelle : 1 / 15 000

SIG Belfort
©ONF2015

ERD25©IGN2003
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE

Mise à jour :
01/2015

LEGENDE

Bois du Geney

Pourperelle

Bois de la Queuille

Le Meurisson

Bois du Parret

Bois de Delet

Gourdevaux

La Quenecière

Les Communaux sur Queuille

Sur le Côtelot

L'Allier

Côte de la Fontaine

Soufflemont

Document ONF

Carte 4.13
Carte forestière de base